

FACTURE N° 6040019

N/REF : 20/03/2026 17H55 C:000724 I:01727

V/Email reçu le Vendredi 20/03/2026 à 17H55

GUYOT INDUSTRIE

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC

ZI DE KEROLZEC

29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le

07 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : LIEU DIT KEROLZEC - SAINT MARTIN DES CHAMPS

MOTIF : POMPAGE/NETTOYAGE SUIVANT DEMANDES

Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 27/03/2026

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

POMPAGE ET NETTOYAGE ET REMISE EN EAU DU SEPARATEUR HYDROCARBURES

ECREMAGE BASSINS NORD ET SUD

DE CHANTIER ET REPLETIDUYAGE DIFFÉRENTS REGARDS SELON DEMANDES

MATERIEL

DECHETS : 4.78 T EAUX HYDROCARBUREES

IMPORTANT : LES BSD SONT OBLIGATOIREMENT A VALIDER PAR VOS SERVICES SUR
TRACKDECHETS ([HTTPS://TRACKDECHETS.BETA.GOUV.FR/](https://trackdechets.beta.gouv.fr/)) AFIN D'ASSURER LEUR
TRAITEMENT

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 02/04/26 à 11H36 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	836,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
4,78	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	195,00	932,10

TOTAL H.T.	1768,10
T.V.A. a 20,00%	353,62
TOTAL T.T.C.En EURO	2121,72

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.